

ENTÊTE



L'INFOLETTRE D'INTACT ASSURANCE EN ASSURANCE DES ENTREPRISES

UNE 5^E ÉDITION CONSACRÉE À L'INDUSTRIE DES SERVICES !



SOMMAIRE

L'INFOLETTRE D'INTACT ASSURANCE EN ASSURANCE DES ENTREPRISES

Bienvenue à cette autre édition d'EN TÊTE.

À nouveau, nous vous avons préparé une édition qui, nous le souhaitons, saura satisfaire vos attentes. Parmi les chroniques d'intérêt, découvrez celle de notre collaborateur Stéphane Desjardins, qui traite de l'importance, pour toute entreprise, de pouvoir compter sur un solide plan de continuité des affaires en cas de sinistre.

L'équipe vous laisse donc à votre lecture et vous souhaite une belle fin d'été !



Dans les articles, utilisez le lien au bas de la page droite pour revenir au sommaire en tout temps !

EN TÊTE, Août 2017

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE 4

Vos clients peuvent-ils affronter leur « fin du monde » ?

BIENS DES ENTREPRISES 12

Personne n'est à l'abri d'une cyberattaque

ASSURANCE CONTRE LE BRIS DES ÉQUIPEMENTS 14

Sensibilisez vos clients aux conséquences

ASSURANCES SPÉCIALISÉES 16

Une protection trop souvent négligée : l'assurance « D & O »

ASSURANCE AUTOMOBILE COMMERCIALE 18

Après l'assistance routière, la Protection bon dossier véhicule utilitaire

PRÉVENTION 20

Programme de déneigement des toitures commerciales

ASSURANCE AGRICOLE 22

La prévention : un facteur de succès pour tout exploitant agricole

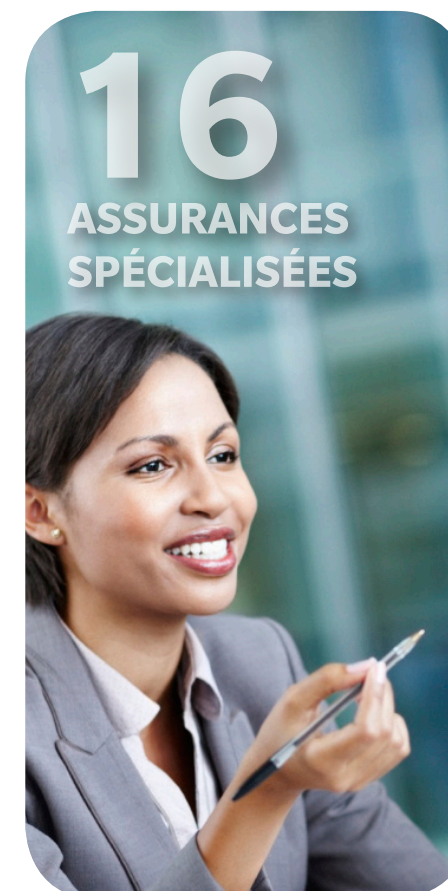
PRÉSENCE AUPRÈS DE VOTRE CLIENTÈLE D'AFFAIRES 24

LE SAVIEZ-VOUS ? 25

ÉLITE ENTREPRISE : RETOUR SUR NOTRE CONCOURS DE PRESTIGE 26



4
CHRONIQUE ÉCONOMIQUE



16
ASSURANCES SPÉCIALISÉES



22
ASSURANCE AGRICOLE



14
ASSURANCE CONTRE LE BRIS DES ÉQUIPEMENTS

Indices économiques

INDICATEURS	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	TAUX RÉEL	VARIATION
Produit intérieur brut (PIB) réel taux annualisé	1 ^{er} trimestre 2017		3,5 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	Mai 2017	0,7 %	-0,1 %
Taux de chômage	Mai 2017	6,0 %	-0,6 %

Sources: Banque du Canada, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

VOS CLIENTS PEUVENT-ILS AFFRONTER LEUR « FIN DU MONDE » ?

Stéphane Desjardins

Pour une PME, la fin du monde, ce ne sont pas les zombies de la série *The Walking Dead*. Une attaque de cyberpirates qui paralyse les serveurs jusqu'à ce qu'une rançon soit versée, une inondation qui a rempli l'usine de boues nauséabondes, un employé qui décède dans un conflit de travail, des clients qui souffrent d'empoisonnement alimentaire, un vol de secrets industriels par une puissance étrangère repris par tous les médias de la planète, c'est ça la fin du monde pour une PME.

Les spécialistes de la gestion de crise identifient quelques événements qui ont éveillé les consciences des dirigeants d'entreprises : la grande crise du verglas de 1998, le 11 septembre 2001, la tragédie de Lac-Mégantic en 2013 et le feu de Fort McMurray en 2016. Ces crises présentent toutes la même caractéristique : un événement dramatique, imprévu, hors de contrôle, détruit ou paralyse l'entreprise, affecte irrémédiablement la vie des employés et dirigeants, et menace sa pérennité.

Plusieurs sources remettent désormais en question la notion largement répandue selon laquelle 80 % des PME américaines ayant vécu une catastrophe majeure ne survivent pas plus de trois ans. Dans le même ordre d'idées, les données de la *National Archives & Records Administration* révèlent que la majorité de

celles n'ayant pu relancer leurs activités 10 jours après un sinistre ont disparu.

Selon *Pivotal*, 44 % des PME américaines disparaissent après un incendie.

Le site *Continuity Central* mentionne que 49 % des PME américaines estiment que trois mois seraient nécessaires pour retourner à la normale après une catastrophe naturelle majeure. Selon *Pivotal*, 44 % des PME américaines disparaissent après un incendie, et parmi celles qui redémarrent, 33 % ne survivent que trois ans.

Malgré tout, 68 % des PME américaines n'ont aucun plan de relance écrit. Pourtant, 59 % des chefs d'entreprises dans le monde se préoccupaient d'une cyberattaque en 2017, et une grande part sont mal ou pas préparés à y faire face, selon *PricewaterhouseCoopers*. Ainsi, 93 % des entreprises américaines qui n'ont pu accéder à leurs données informatiques pendant 10 jours ou plus ont fait faillite, rapporte *Pivotal*.

Lire la suite →



Qu'en est-il ici ?

Chez nous, Statistique Canada ne possède aucune donnée sur le sujet, tout comme la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI). « Nous n'avons jamais sondé nos membres sur le sujet, mais je ne pense pas que de tels plans d'urgence soient largement répandus au sein des PME », commente sa vice-présidente principale, Martine Hébert. « Les chefs d'entreprises sont pris dans le train-train des affaires, je ne pense pas que ce soit une préoccupation importante. Mais certaines entreprises ont déjà adopté quelques mesures de prévention, surtout en informatique. Et les réalités varient d'une entreprise à l'autre. Une firme de graphisme se relèvera peut-être plus facilement d'un sinistre qu'un commerce de détail. »

Pour Mme Hébert, les assureurs et leurs courtiers ont une responsabilité à cet égard, soit celle de bien expliquer aux entrepreneurs l'importance d'un tel plan ainsi que la terminologie des clauses des contrats d'assurance en cas de sinistre. Mieux vaut prévenir que guérir.

Comment réagir ?

Un constat : même si la menace semble lointaine, le grand patron doit faire sienne la prévention des catastrophes. Il doit donc en quelque sorte pratiquer une forme de « paranoïa offensive », soit de toujours envisager le pire.

Les entrepreneurs sont habitués à surmonter les difficultés. C'est dans leur nature. Mais ici, en termes de difficulté, on parle du mont Everest ! Une approche méthodique s'impose.

L'entrepreneur doit se demander comment réagir s'il reçoit un appel à trois heures du matin l'informant que l'usine ou les bureaux ont explosé, que le directeur de la production est entre la vie et la mort ou qu'une pandémie d'influenza frappe la moitié du personnel.

« Tous les ans, de nombreux établissements commerciaux pleinement assurés subissent une perte totale. Même si vous êtes bien assuré et que vous avez souscrit une assurance des pertes d'exploitation, il se peut que votre clientèle passe à un autre fournisseur d'ici la reprise de vos activités », affirme Intact Assurance dans sa **fiche explicative** sur la planification d'urgence.

D'autre part, les employeurs ont la responsabilité légale de garantir un environnement de travail sécuritaire. On a vu des entreprises ayant subi des catastrophes être tenues responsables, par la suite, des dommages causés à leurs voisins.

Outre les dommages matériels, il se peut, si la crise est mal gérée, que l'entreprise voit sa réputation entachée. Comme, dans les médias traditionnels, et à plus forte raison dans les médias sociaux, la perception pèse aussi lourd, sinon plus, que la réalité. Le message de l'entreprise peut signifier son arrêt de mort ou sa renaissance. On se souvient tous de la façon dont les dirigeants de Maple Leaf ont géré avec brio la crise de la listériose, ou ceux d'Hydro-Québec pendant le grand verglas.

C'est ici qu'avoir un plan d'urgence, qu'on appelle communément « plan de continuité des affaires » ou « plan de continuité des opérations » prend tout son sens. Il détermine les différentes menaces, les moyens pour y faire face, les responsabilités de chacun, les ressources et intervenants internes et externes d'urgence, et leur temps de réponse. Le but visé ? Relancer les livraisons ou le service aux clients le plus rapidement possible, tout en minimisant les pertes.

Lire la suite →

Implantation

Une PME bien organisée doit :

- se doter d'un tel plan;
- l'implanter dans l'entreprise;
- le tester et le perfectionner chaque année.

Un bon plan identifie les risques et les menaces, prévoit leur occurrence ou leur fréquence (quantifiée par une échelle numérique) et identifie les fonctions et le personnel essentiels aux opérations.

Certaines mesures sont relativement faciles à implanter : installation d'avertisseurs adéquats (eau, incendie, vol), plans de maintenance de machinerie-clé, logiciels antivirus et de sauvegarde de données, protection contre les cyberattaques, formation de personnel. D'autres sont plus complexes : qui prendra la relève si la chaîne de fabrication est immobilisée pendant des jours ou des semaines ? Où logera l'entreprise si ses installations sont détruites ou inaccessibles ? Qui prendra la relève si le personnel ou les fournisseurs clés sont incapables de livrer la marchandise ?

Mise en œuvre

En situation d'urgence, l'entreprise doit gérer deux crises simultanément, la catastrophe et son image publique, qui sont d'égale importance. Négliger l'une ou l'autre ne ferait qu'ajouter aux difficultés. Une entreprise dont les dirigeants fuient les médias, qui tiennent un discours inadéquat, dépourvu de sincérité, de compassion et de maîtrise de la situation, affectent sa capacité à mobiliser partenaires et clients pour assurer sa relance.

Tous les cadres doivent connaître le plan en détail, car ils piloteront les exercices annuels d'urgence, qui permettent d'identifier les forces et les faiblesses de tous les maillons de la chaîne et les temps de réaction. Il faut aussi s'assurer que les plans des bâtiments soient disponibles pour les services d'urgence (sorties de secours, gicleurs, lieux et méthodes d'entreposage des produits dangereux, équipements de sécurité, inventaire à jour, etc.) et que ses données informatiques soient dans le nuage, une méthode simple de sauvegardes redondantes.

Enfin, l'entreprise doit dans les plus brefs délais évaluer ses pertes et réaliser un inventaire, pour amorcer le processus d'indemnisation avec l'assureur car tout retard à se livrer à cet exercice pourrait affecter négativement ses flux de trésorerie.

QUELS SONT LES RISQUES OU MENACES ?

CATASTROPHES NATURELLES : INONDATIONS, TUYAUTERIE PERCÉE, TREMBLEMENTS DE TERRE, TEMPÊTES DE VENT, REFOULEMENTS D'ÉGOUT // **CATASTROPHES HUMAINES :** PANNES DE COURANT AFFECTANT L'INFORMATIQUE, LA MACHINERIE, LES TÉLÉCOMMUNICATIONS // **SINISTRE IMPORTANT :** INCENDIE, EXPLOSION, VOL MAJEUR DE MARCHANDISE OU D'ÉQUIPEMENT, EFFONDREMENT DE BÂTIMENT, FUITE DE GAZ // **CRIMINALITÉ :** CAMBRIOLAGE, PRISE D'OTAGES, MANIFESTATION, ESPIONNAGE INDUSTRIEL, INFILTRATION DU CRIME ORGANISÉ // **CONFLIT DE TRAVAIL :** GRÈVE, OCCUPATION, SÉQUESTRATION DE CADRES OU DE BRISEURS DE GRÈVE // **GESTION DU PERSONNEL CLÉ :** DÉMISSION OU DÉCÈS D'UN CADRE OU DE MEMBRES IMPORTANTS DU PERSONNEL DE PRODUCTION // **PROBLÈME TECHNOLOGIQUE GRAVE :** CYBERATTAQUE, VOL OU DESTRUCTION DU MATÉRIEL OU DES DONNÉES INFORMATIQUES // **CRISE DE SANTÉ PUBLIQUE :** CONTAMINATION DANS LES INSTALLATIONS, EMPOISONNEMENT DU PERSONNEL OU DES CLIENTS, PANDÉMIE // **CRISE DE LA CHAÎNE DE FABRICATION OU DE LIVRAISON :** FAILLITE OU FERMETURE SUBITE D'UN FOURNISSEUR OU D'UN EXPÉDITEUR-CLÉ // **CRISE DE RÉPUTATION :** GESTION DES CONSEILLERS JURIDIQUES, DU DISCOURS PUBLIC, DES RAPPELS, DES GARANTIES POUR LES CLIENTS // **CRISE POLITIQUE :** ATTAQUE TERRORISTE, MANIFESTATION DE GROUPES DE REVENDICATION // **GESTION DES FLUX DE TRÉSORERIE :** ÉVALUATION DES LIQUIDITÉS DISPONIBLES POUR TRAVERSER LA TEMPÊTE, DIALOGUE AVEC PRÊTEURS, BANQUIERS ET FINANCIERS, OBTENTION DE COMPENSATIONS GOUVERNEMENTALES OU ALLOCATIONS DE FONDS D'URGENCE, COLLABORATION DES FOURNISSEURS POUR ÉTIRER LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Lire la suite →

DONNÉES OU DOCUMENTS ESSENTIELS À SAUVEGARDER

- ✓ Comptabilité, processus de gestion, de fabrication et de logistique
- ✓ Copies de tous les documents juridiques et polices d'assurances
- ✓ Mesures d'urgence, manuels d'instruction
- ✓ Coordonnées du personnel, des interlocuteurs externes, des experts en cas d'urgence ou de sinistre (y compris celles de l'assureur)
- ✓ Garanties du manufacturier, valeur des immeubles, de la machinerie
- ✓ Dossiers de vente, de production, d'employés
- ✓ Contrats, conventions collectives, données de paie
- ✓ Baux, titres de propriété, brevets, etc.

CE QUE DÉTERMINE UN PLAN DE CONTINUITÉ DES AFFAIRES

- ✓ Les crises pouvant toucher l'entreprise
- ✓ Les impacts
- ✓ Les ressources et intervenants en cas d'urgence
- ✓ Le niveau de fidélité de la clientèle en cas d'interruption des expéditions ou des ventes
- ✓ Qui sera touché en cas de catastrophe : l'entreprise, ses voisins, ses fournisseurs, ses clients, son personnel ?
- ✓ La durée de temps maximale durant laquelle l'entreprise pourra interrompre ses activités sans irrémédiablement affecter sa survie ou la perte de ses clients.

EN CAS DE CATASTROPHE, UN PLAN DÉCRIT :

- ✓ les responsabilités et le temps de réponse de chacun
- ✓ les mesures prévues pour garantir la sécurité du personnel
- ✓ les moyens pour assurer la sécurité des installations de l'entreprise
- ✓ la procédure permettant de conserver l'intégrité des données informatiques et des documents clés, par exemple avec un système redondant
- ✓ les stratégies de communication requises afin de préserver la réputation de l'entreprise auprès des partenaires, des clients, du public
- ✓ la démarche de relance des opérations dans les meilleurs délais
- ✓ l'évaluation la plus précise possible des dommages en vue d'un retour à la normale

À LIRE

Prévention des sinistres - Planification d'urgence, Intact Assurance

<https://www.intact.ca/fr/resources/intact-insurance/assets/PlanificationdUrgence.pdf>

Guide pour l'élaboration d'un plan de continuité des affaires, Chambre de l'assurance de dommages

<http://bit.ly/2oanCq7>

Comment reprendre le dessus en cas de sinistre, Banque de développement du Canada

<http://bit.ly/2oayLas>



PERSONNE N'EST À L'ABRI D'UNE CYBERATTAQUE... AVEC CYBERSÉCURITÉ, VOS CLIENTS SERONT BIEN PRÉPARÉS

Être bien préparé pour faire face à une cyberattaque, voilà un élément qui devrait faire partie d'un bon plan de continuité des affaires car tout le monde est exposé à ce type de risques et les entreprises, bien davantage.

Vol de données, virus, piratage informatique... qu'importe leur secteur d'activité, les entreprises sont confrontées à une réalité incontestable : la cybercriminalité. Internet et les technologies connexes représentent une mine d'or pour les criminels. Dossiers de clients, listes de contacts, numéros de comptes bancaires, de cartes de crédit, etc., voilà ce que les cybercriminels recherchent.

Face à la menace réelle des cyberrisques, vos clients doivent donc être bien informés des risques pour leur entreprise afin de bien se préparer et de se protéger en cas d'atteinte à la confidentialité de leurs données. Avec Cybersécurité, ils le sont puisqu'ils profitent de protections bien pensées doublées d'un volet « prévention et soutien concret ».

Pour le volet protection, Cybersécurité inclut :

- Une couverture spécifique en cas d'atteinte à la confidentialité des données, soit une garantie pour les frais de remédiation, une garantie pour les pertes d'exploitation connexes et une garantie pour les frais juridiques relatifs à la cybersécurité.

Pour le volet prévention et soutien, Cybersécurité offre :

- Un accès direct aux services de prévention et d'intervention de Cyberscout (anciennement Services IDT911) pour réduire les risques d'atteinte à la sécurité des données et en minimiser l'impact.
- Plateforme Web d'information sur la confidentialité des données comprenant des outils d'évaluation grâce auxquels vos clients pourront déterminer si leur entreprise est vulnérable à une atteinte à la confidentialité, identifier les lacunes potentielles en matière de sécurité et déterminer les contrôles nécessaires pour y remédier.
- Expertise et soutien technique offerts jour et nuit

Cybersécurité fait partie du trio d'assistance *Assistinc.*

En cas d'arrêt de leurs activités, vos clients gestionnaires ou propriétaires d'entreprises apprécieraient certainement avoir accès à certains services d'assistance. Offrez-leur **Assistinc.**, notre trio d'assistance disponible à prix avantageux, qui comprend, outre Cybersécurité, l'assistance juridique Le Justicier et l'assistance RH d'Intact Assurance.



ASSISTinc.

Votre entreprise. Notre assistance.



SENSIBILISEZ VOS CLIENTS AUX CONSÉQUENCES D'UN BRIS ACCIDENTEL D'ÉQUIPEMENT

Entreprise de service, manufacturier, commerce au détail, restaurants... quel que soit leur secteur d'activité, comme propriétaires d'entreprise, vos clients doivent être conscients des risques qu'ils encourent et des conséquences néfastes qui pourraient découler d'un bris soudain et accidentel des équipements.

Les pertes résultant de l'arrêt imprévisible des opérations à la suite d'un bris accidentel des équipements peuvent être considérables. Elles peuvent même mettre en danger la survie de leur entreprise. Comme celui-ci survient subitement et accidentellement, il entraîne un véritable effet domino puisqu'il se répercute sur les différents aspects de la vie de l'entreprise.

Une protection indispensable : l'assurance contre le bris des équipements

Vos clients ne pourront jamais éviter ce type d'incident mais ils peuvent à tout le moins en réduire l'impact en se procurant une protection adéquate. Offrez-leur notre assurance contre le bris des équipements qui couvre le bris soudain et accidentel d'un équipement assuré et les biens directement endommagés par le bris. Advenant un tel incident, vos clients pourraient être indemnisés relativement :

- aux dommages directs à leurs biens et aux biens dont ils sont légalement responsables
- aux marchandises périssables
- aux frais supplémentaires encourus pour maintenir les activités normales durant la période de remise en état des appareils
- à la perte d'exploitation, telle que définie dans leur contrat d'assurance
- à la valeur de remplacement de l'équipement brisé et des autres biens endommagés par le bris.

Une couverture pour les appareils couramment utilisés

Notre assurance contre le bris des équipements couvre le bris des appareils couramment utilisés dans l'exploitation d'une entreprise, notamment :

- les chaudières et les récipients sous pression
- les appareils de climatisation, de réfrigération ou de compression
- les transformateurs et les appareils électriques
- les machines ou appareils mécaniques
- les appareils électroniques, entre autres, les appareils de traitement de l'information, de communication, et les autres appareils de bureautique (ordinateurs, photocopieurs, systèmes téléphoniques ou autres).

Aucune entreprise n'est à l'abri d'un bris d'équipement, d'où l'importance de sensibiliser vos clients aux conséquences d'un tel sinistre. Aidez-les à en minimiser l'impact le plus possible grâce à la protection sur mesure d'Intact Assurance, l'assurance contre le bris des équipements.



UNE PROTECTION TROP SOUVENT NÉGLIGÉE : L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS (D&O)

Concurrence déloyale, diffamation... voilà quelques exemples de situations où des poursuites peuvent être intentées contre des administrateurs et des dirigeants d'entreprises. En cas de poursuite, plusieurs administrateurs ou dirigeants d'entreprise croient que leur responsabilité serait limitée

ou que leurs avoirs personnels seraient intouchables. Ils font erreur ! Une poursuite peut mettre leur sécurité financière en péril, d'autant plus que les diverses législations en vigueur leur imposent des obligations de plus en plus lourdes.

Aidez vos clients à se mettre à l'abri des conséquences d'une éventuelle poursuite en leur offrant une protection qui convient parfaitement aux risques liés à leurs fonctions : l'Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (D & O). Qu'elle soit fondée ou non, une poursuite peut entraîner des frais juridiques considérables. Mais, en détenant une protection adéquate, vos clients qui agissent comme administrateurs ou dirigeants sont protégés en cas d'actes fautifs, tels que :

- fautes, erreurs, omissions, négligence
- manquement aux devoirs
- déclarations trompeuses ou

→ tout autre acte couvert pouvant être invoqué contre eux en leur qualité d'administrateurs et dirigeants.

Les petites entreprises étant également concernées, Intact Assurance a conçu un produit spécifique : l'Assurance Responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants de petites entreprises.

Les administrateurs et dirigeants d'organismes à but non lucratif (OBNL) peuvent aussi bénéficier d'une protection en responsabilité civile, et ce, grâce à un tout **nouveau produit revu et amélioré.**

Des arguments solides pour convaincre vos clients

Convaincre vos clients des risques auxquels ils s'exposent peut s'avérer fastidieux. Voici des arguments solides pour mener la vie dure à quelques répliques bien connues...

Ce que le client croit

MA RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE, ON NE PEUT S'ATTAQUER À MES AVOIRS PERSONNELS.

MON ENTREPRISE EST TROP PETITE, JE N'EN AI PAS BESOIN.

JE PARTICIPE RAREMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

LES POURSUITES SONT SOUVENT SANS FONDEMENT.

La réalité qu'il doit connaître

C'EST FAUX, LE PATRIMOINE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATEUR PEUT ÊTRE ENTAMÉ.

LES RESPONSABILITÉS SONT LES MÊMES POUR TOUTES LES ENTREPRISES OU ASSOCIATIONS PEU IMPORTE LEUR TAILLE.

VOTRE CLIENT PEUT ÊTRE POURSUIVI AU MÊME TITRE QU'UN ADMINISTRATEUR RÉGULIER.

PEUT-ÊTRE, MAIS IL RESTE QU'UNE DÉFENSE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE SI LE DOSSIER SE RETROUVE DEVANT LES TRIBUNAUX.

C'est d'autant plus facile pour vous d'aider vos clients à être bien protégé que vous pouvez obtenir rapidement la meilleure offre disponible pour lui grâce à notre proposition simplifiée de traitement de vos **soumissions** D&O, et ce dans un délai maximal de 48 heures.



ÇA ROULE EN GRAND EN ASSURANCE AUTO COMMERCIALE APRÈS L'ASSISTANCE ROUTIÈRE, LA PROTECTION BON DOSSIER VÉHICULE UTILITAIRE

Chez Intact Assurance, on cherche sans cesse à innover et à vous en faire profiter. À preuve : après l'assistance routière auto commerciale lancée l'automne dernier, la Protection bon dossier véhicule utilitaire a récemment pris la route pour votre plus grand bénéfice et celui de vos clients !

Deux accidents pardonnés : comment résister à un tel avantage ?

Vos clients dirigent une petite entreprise qui possède quelques véhicules, légers ou lourds, utilisés dans le cadre de ses activités ?

Déjà fort appréciée des particuliers, la Protection bon dossier véhicule utilitaire le sera tout autant de vos clients détenteurs d'une assurance auto commerciale auprès d'Intact Assurance.

Et pour cause ! Avec cette protection, vos clients commerciaux et leurs conducteurs assignés ont droit à deux accidents pardonnés, responsables ou non, sur une période de cinq ans.

Autres atouts de la Protection bon dossier véhicule utilitaire

- Tarification abordable : environ 6 % seulement de la prime de base du véhicule
- Prime plus stable : le pardon d'accidents permet d'éviter une hausse due aux réclamations
- Protection applicable au véhicule : ce qui signifie qu'il n'y a aucune restriction quant au nombre de conducteurs assignés qui peuvent prendre le volant dans le cadre du travail

Conditions d'admissibilité à la Protection bon dossier véhicule utilitaire

- Détenir une garantie responsabilité civile d'un montant minimum de 1 000 000 \$ sur tous les véhicules au contrat
- Aucun sinistre automobile subi (responsable ou non) par les conducteurs assignés et les véhicules assurés au cours des cinq dernières années ;

En cas de pépin sur la route, une bonne assistance fait toute la différence

Avec Intact Assurance, vos clients détenteurs d'une assurance auto commerciale peuvent vraiment emprunter la route en toute tranquillité d'esprit grâce à notre assistance routière auto commerciale. Pour aussi peu que 50 \$ par année par véhicule admissible, vos clients seront rapidement dépannés en cas de pépin sur la route puisqu'ils ont accès à 4 services parmi les suivants :

- remorquage du véhicule jusqu'à 50 kilomètres, ce qui est se distingue des offres sur le marché
- livraison d'essence jusqu'à 10 litres sans frais
- survoltage de la batterie
- déverrouillage des portières
- changement de roue

Pour plus de détails à ce sujet, [cliquez ici](#).



PROGRAMME DE DÉNEIGEMENT DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMERCIAUX UNE INITIATIVE QUI GAGNE À ÊTRE CONNUE

En matière de prévention, Intact Assurance fait figure de proue. Elle l'a prouvé une fois de plus avec la mise en place, en janvier dernier, d'un programme visant le déneigement des toitures des bâtiments commerciaux, incluant les bâtiments agricoles. Destinée aux clients en assurance des entreprises détenteurs d'un contrat Tous risques d'Intact Assurance, cette initiative prévoit le remboursement des frais engagés pour déneiger une toiture, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par bâtiment admissible.

À deux reprises, au cours de l'hiver 2017, nous avons émis une alerte météo, tel que prévu dans le cadre de notre programme, soit :

- le 15 février pour les régions de Beauce-Nord, Beauce-Sud et Bellechasse et
- le 15 mars pour les régions de Charlevoix, Québec Chaudière-Appalaches et Saguenay.

Les courtiers de ces régions ont donc reçu un message d'avertissement à transmettre à leurs clients concernés afin de les aviser du risque élevé de dommages à la toiture de leurs bâtiments en raison des conditions climatiques. Ces derniers étaient également invités à se prévaloir de notre programme de prévention. Au total, nous avons reçu 55 demandes de remboursement.

Un programme voué au succès

Au fil des ans, cette initiative sera de plus en plus populaire auprès de vos clients puisqu'elle comporte tous les éléments-clés d'un programme de prévention efficace en mesure de les aider à prévenir un risque d'effondrement de toiture de leurs bâtiments. En effet, nous sommes en mesure :

- de transmettre l'information en temps réel : celle-ci provient de l'information fournie par les stations et sites météorologiques du Québec ;
- de cibler les assurés des régions visées par une alerte météo ;
- de communiquer rapidement avec les courtiers et de leur fournir la liste des clients concernés ;
- d'exercer une vigie quotidienne à la suite des alertes émises dans le cadre du programme ;
- d'être proactifs puisque les avis d'alerte sont lancés rapidement avant même l'arrivée des précipitations.

Une belle occasion de vous mettre en valeur

Notre programme de prévention comporte également plein d'avantages puisqu'il vous permet de démontrer à vos clients que :

- vous êtes proactif en matière de prévention ;
- vous leur offrez une solution concrète en mesure de leur éviter un sinistre ;
- votre intérêt envers eux car vous les contactez pour leur parler de prévention et non seulement de hausse au renouvellement.

En prévision du prochain hiver

Cette année, comme notre programme a été déployé en plein cœur de l'hiver, vous n'avez pu profiter d'une période de « promotion » auprès de vos clients.

Aussi, cet automne nous communiquerons avec vous pour que vous puissiez le faire connaître davantage. De même, nous réviserons les critères d'admissibilité de ce programme, si bien que vos clients devraient être plus nombreux à s'en prévaloir.

Alors, le moment venu, n'hésitez pas à saisir cette excellente occasion que vous offre Intact Assurance grâce à son programme de déneigement des toitures de bâtiments commerciaux, et ainsi vous mettre en valeur auprès de votre clientèle d'affaires.

ASSURANCE AGRICOLE

LA PRÉVENTION : UN FACTEUR DE SUCCÈS POUR TOUT EXPLOITANT AGRICOLE

Pour tout exploitant agricole, la prévention est l'une des clés du succès. La mise en place de mesures adéquates et la vérification de certains aspects de leur exploitation sont des moyens efficaces pour protéger leur entreprise. Ce faisant, vos clients contribuent à réduire les pertes dues à un manque de prévention et minimisent l'impact sur leurs opérations.

Malgré leur horaire chargé, voici quelques vérifications que vos clients ont tout intérêt à effectuer car elles pourraient leur éviter bien des désagréments.

- Vérification ou réparation des silos de douves ou béton avant leur remplissage.
- Vérification ou travaux au niveau du revêtement et de la structure de la toiture : remplacement du bardeau ou de la tôle, repeindre la tôle, corriger les vis ou clous qui ressortent, boucher les trous ou voir à l'étanchéité, vérifier la solidité de la structure, l'état des plaquettes (goussets) d'assemblage, etc.
- Vérification ou travaux au niveau des murs : remplacement ou réparation des sections du revêtement extérieur endommagées (dommage mécanique, rouille...) ce qui évitera les dommages par l'eau ou éviter à la vermine d'y entrer facilement.
- Vérification et entretien des convoyeurs à foin avant le début de la saison : lubrification, ajustements, remplacement de pièces usées. Voir à remplacer les systèmes à entraînement par courroie par des moteurs à entraînement par engrenage, qui sont plus sécuritaires.
- Présence de paratonnerres sur un bâtiment : souvent ceux-ci représentent plus un danger qu'une protection s'ils ne sont pas installés correctement. Il est préférable de les retirer ou, sinon, de consulter un professionnel afin que l'installation soit sécuritaire et efficace.
- Contrôle des herbes et arbustes près des bâtiments afin d'éviter d'attirer la vermine, l'endommagement de la structure ou fondation ou, même, la propagation d'un incendie.
- Contrôle des eaux de pluie et neige : installation ou nettoyage des gouttières et drain, vérification/ réparation des fondations, calfeutrage des fenêtres, etc.
- Vérification des panneaux électriques des bâtiments d'élevage lors des journées chaudes afin de déceler les possibles surchauffes d'un disjoncteur ou contact. La ventilation étant à pleine capacité, la demande en courant est beaucoup plus grande.

Pour tout renseignement ou pour toute demande en matière de prévention, communiquez avec nous par courriel à l'adresse suivante :

prevention.quebec@intact.net

Lire la suite →

Faites équipe avec un chef de file : Intact Assurance agricole

Vos clients qui exploitent une entreprise agricole visent la réussite et travaillent fort pour y arriver. Faites équipe avec un chef de file qui pourra protéger le fruit de leur travail. Ils le méritent bien. Voici tout ce que vous trouverez chez Intact Assurance agricole :

- Une solide expertise tant en sélection des risques qu'en règlement des sinistres
- Une offre globale de produits et services adaptés aux besoins de votre clientèle agricole
- Une équipe dédiée de conseillers en prévention, un gage de succès pour tout exploitant agricole

PRÉSENCE AUPRÈS DE VOTRE CLIENTÈLE D'AFFAIRES

En juillet dernier, Intact a profité d'une belle visibilité auprès de votre clientèle d'affaires dans le cadre de sa participation au congrès annuel de la Fédération des transporteurs par autobus. Nos avons à nouveau commandité le banquet de clôture de cet événement qui s'est déroulé du 29 juin au 1^{er} juillet 2017 au Château Mont Saint-Anne à Québec. Notre présence au congrès annuel des membres fut une belle occasion de réitérer notre appui à notre partenaire.

Nous avons également été présents auprès de vos clients transporteurs dans le cadre de notre participation, entre autres à titre de commanditaire, au congrès annuel de l'Association du camionnage du Québec qui s'est tenu au début du mois de mai au Hilton Lac-Leamy.

LE SAVIEZ-VOUS ? INTACT ASSURANCE...



Vous avez donc tout ce qu'il faut pour répondre à l'ensemble des besoins de vos clients, notamment ceux qui administrent des copropriétés ou des immeubles à logements. Au cours du premier trimestre de 2017, nous avons d'ailleurs accepté sept (7) nouveaux risques dans le marché de l'assurance des syndicats de copropriété. À l'heure où plusieurs assureurs ont déserté ce marché, à l'inverse, Intact Assurance est toujours présente pour vos clients qui ont besoin d'être bien protégés.



Rien d'étonnant à ce que de plus en plus d'exploitants agricoles nous fassent confiance pour protéger leur entreprise. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'accueillir un nouveau client qui est un important producteur de ce secteur d'activité.



Au terme d'une autre belle saison, grâce à son alliance avec l'Association des stations de ski du Québec, Intact Assurance a profité d'une excellente visibilité auprès des milliers de skieurs qui ont dévalé les pentes, notamment auprès de votre clientèle d'affaires.

UNE INVITATION EN OR

★ CONCOURS ÉLITE ENTREPRISE ★



Voilà, la période de participation au concours Élite Entreprise a pris fin, le 31 juillet. Nous vous avons invité à vous y inscrire en très grand nombre et, à l'évidence, notre message a été très bien entendu. En effet, en date du 24 juillet, nous comptons 760 inscriptions, ce qui constitue un record pour un concours entreprise d'Intact Assurance ! Nous vous en remercions.

En attendant de connaître les prochains gagnants, voici la liste de ceux et celles qui ont remporté un prix lors des tirages des 24 mai, 7 et 21 juin, ainsi que de celui du 5 juillet.

Les gagnants de la cafetière Nespresso Vertuoline Evolu & Aerocino et de 50 capsules sont : Roxanne Boucher de PMA Assurances, Céline Papineau-Girard de La Turquoise, Isabelle Landry du Groupe Ostiguy & Gendron, Annie St-Georges de Assurances St-Georges et Filles, Nicolas Morin de Geska Assurances, Olivier Coulombe de Essor Assurances, Sébastien Talbot de Assurances Pouliot et Associés, Nathalie Dion et Josyane Lacombe de La Turquoise, Nancy Gingras de Martel & Martel et Karine Jutras d'EGR inc.

Quant aux gagnants de la caméra GoPro Hero5 Session, nommons : Daniel Cliche d'AccèsConseil, Nicole Fortin d'Assurancia Gatineau, Lucie Jodoin de Chapdelaine Assurances, Yannick Tremblay de Tremblay Assurance, Bruno Evangelista de Groupe DPJL, France Dostaler de PMT ROY Assurances et services financiers, Brigitte Allard de La Turquoise, Patrick Mcmenamin du Groupe DPJL, et de Carol Lemay de MP2B .

Dans notre prochain édition, nous vous ferons connaître les gagnants des deux derniers tirages bimensuels BRONZE, à savoir ceux des 19 juillet et 9 août.

C'est aussi au cours du mois d'août que seront effectués les tirages des grands prix :

OR : Voyage VIP avec les Canadiens de Montréal. La personne gagnante montera à bord d'un jet privé en compagnie d'un invité de son choix et d'une personnalité de la grande famille des Canadiens pour assister à un de leurs matchs à l'étranger.

ARGENT : Expérience Ultime avec les Canadiens. Assistez à une partie des Canadiens au Centre Bell au niveau de la glace en compagnie d'un invité, mangez au restaurant privé La Mise au jeu... et plus encore !

CROISSANCE : Loft Renaissance pour un match des Canadiens. Passez une soirée de hockey et de divertissement magique avec des collègues dans le Loft Renaissance, la toute nouvelle loge festive et conviviale du Centre Bell située au niveau de la galerie de presse.

Si vous désirez connaître les détails de ces prix, consultez le [**microsite**](#).

Encore une fois, Intact Assurance vous remercie de cette belle participation et vous souhaite bonne chance pour les prochains tirages.